



## Commune de Saint-Maurice-de-Beynost

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n°2024-06-08

### Séance du 7 novembre 2024

Date de la convocation :

30 octobre 2024

Affichage de la convocation :

30 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, sept novembre, le conseil municipal de la commune de Saint-Maurice-de-Beynost, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Pierre GOUBET, Maire.

PRESENTS : Pierre GOUBET, Claude CHARTON, Eveline GUILLET, Yvan HERZIG Daniel MONCHANIN, Lydie EXTIER-PONS, Didier JUHEN, Nicole BOURGEOIS, Christian JUFFET, Martine TERRIER, Rodolphe EZNACK, Michèle ALVES, Anne CHAMPETINAUD, Muriel BRUGNOT, Robert HERPOYAN, Yann LEONET, Lindsay DIAS, Nikita FERRACHAT, Danièle GREAU.

EXCUSES : Alain VIEUX (Procuration à A. CHAMPETINAUD), Stratos TSALAPATIS (Procuration à C. CHARTON), Nathalie GRAVIER (Procuration à P. GOUBET), Syve-Line TAN (Procuration à Y. LEONET).

ABSENTS : Bernard MATEOS, Anaïs TEYSSONNEYRE, Mathieu LAURAIN, Romain GAILLARD.

Nombre de conseillers :

en exercice : 27

présents : 19

procurations : 4

absents : 4

votants : 23

Yvan HERZIG a été élu secrétaire de séance.

### SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU BENEFICE DE L'ADSEA ET DU THEATRE ALLEGRO DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRITORIAL DE COHESION SOCIALE

Madame le Rapporteur explique que la commune participe chaque année au financement d'actions mises en place dans le cadre du Contrat Territorial de Cohésion Sociale (anciennement Contrat de Veille Active) porté par la CCMP.

Lors du comité de pilotage du Contrat de Veille Active qui s'est tenu le 09 avril 2024, la commune s'est engagée à participer financièrement au soutien de trois actions :

- « Ma France Parlons-en ; Ma laïcité parlons-en » est une action pilotée par l'ADSEA. Il s'agit de temps d'échanges et de réflexion entre adolescents et éducateurs avec l'appui d'un support attractif, sérieux et ludique. L'objectif est de sensibiliser les jeunes aux valeurs de la République Française et de mettre en avant notre histoire et nos valeurs communes : diversités culturelles, égalité, lutte contre les discriminations, esprit critique et liberté d'expression.
- « Médiation artistique jeunes femmes et hommes victimes de violences » est une action de lutte contre les violences intrafamiliales ; elle est également portée par l'ADSEA. Dans un espace sécurisant, l'objectif est de créer des rencontres régulières entre paires (jeunes femmes et hommes victimes de violences physiques, psychologiques ou sexuelles et en très grande fragilité) et

permettre l'échange. L'utilisation de la médiation artistique, sportive et culturelle est favorisée comme support de rencontre et d'expression ; ainsi que des sorties culturelles, un séjour itinérant à vélo ou des chantiers artistiques.

- "le TALL hors les murs" est un projet portant sur l'ouverture culturelle au plus près des habitants. Deux spectacles ont eu lieu à Saint-Maurice-de-Beynost, le 14 septembre dernier. Deux troupes au parti pris distinct (cirque et danse) sont intervenues auprès d'un public nombreux.

Le conseil municipal, après en avoir été informé,

**DECIDE** d'attribuer au titre de l'année 2024 une subvention de fonctionnement :

- d'un montant de 500 € versé sur le compte de l'ADSEA pour l'action concernant les valeurs Républicaines
- d'un montant de 500 € versé sur le compte de l'ADSEA pour l'action concernant les violences intrafamiliales
- d'un montant de 1 500 € versé sur le compte du TALL pour l'action « hors les murs »

**AUTORISE** le Maire à procéder au versement de ces subventions.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Le Maire  
Pierre GOUBET

